

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 février 2014

---

L'an deux mil quatorze, le onze du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de CONDAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jean-Louis DESBORDES, Maire.

Présents : Mr Jean-Louis DESBORDES, Mme Françoise WILLAUER. Mme Marie-Thérèse MICHAUD, Mme Elisabeth LYONNAIS, Mr. Alain MENAGER et Mr. Jérôme PUGET, Mr Eric MOISSONNIER.

Absents : Mr Anthony BORGES et Mr François PHILIPPE

Le Conseil municipal nomme Alain MENAGER, secrétaire de séance.

## **1/ Demande subvention PIIC (Programme pour l'Investissement Intercommunal et (Communal) :**

Le Maire explique à l'Assemblée que la commune de Condal percevra en 2014 une subvention de 36 400€ au titre du P.I.I.C. Il propose que ce financement soit mobilisé sur le projet d'aménagement du village sur le secteur de l'ancienne propriété Boisson. Il indique qu'il convient de constituer le dossier et de le déposer dans les services du conseil général.

Le maire rappelle qu'une étude confiée à Monsieur Ladoy, architecte à Lons le Saunier est en cours sur ce secteur du village (ancienne maison Boisson, maison Morel et maison Grosjean) et précise que le dossier sera constitué à partir des conclusions de cette étude. Il indique que d'autres demandes de subvention seront faites notamment dans le cadre de la DETR et auprès du Conseil Régional dans le cadre du dispositif « Village Avenir ».

Le conseil municipal accepte de mobiliser le financement du conseil général sur ce projet ; une délibération sera prise dans ce sens.

## **2/ Participation au feu d'artifice :**

Le Maire rappelle que la commune participait au financement du feu d'artifice de la fête patronale pour un montant forfaitaire de 900€ ; compte tenu de l'intérêt que suscite cette manifestation, le Maire propose que la municipalité renforce son soutien financier au Comité des fêtes organisateur de cette manifestation en participant à hauteur de 50% du montant TTC du feu d'artifice.

Le Conseil valide cette proposition qui fera l'objet d'une délibération.

## **3/ Actualité municipale :**

Le Maire informe le Conseil que la commune s'est dotée d'un site internet ouvert depuis le début de l'année. ([www.condal.fr](http://www.condal.fr))

Un radar pédagogique a été installé route de Saint Sulpice début février.

Le maire indique qu'un devis a été demandé à l'entreprise Marillet de Joudes pour l'élagage des arbres qui empiètent sur le domaine public communal. Les travaux seront effectués sur 2 ans et seront mis à la charge des riverains. Ces travaux sont nécessaires pour le bon entretien de la voirie, pour préserver le réseau téléphonique et pour permettre aux véhicules de grand gabarit notamment le camion de ramassage des ordures ménagères, de circuler sans encombre.

Le Maire revient sur la question de l'état des bâtiments de la succession de Monsieur Robert Donguy à Varignolles. Il indique qu'il a sollicité le notaire pour connaître les coordonnées du représentant de la succession. Compte tenu du danger que présente le bâtiment qui borde la voie communale, un arrêté de péril sera notifié au représentant de la succession.

Elections municipales : le maire souligne les évolutions concernant le scrutin des élections municipales. Il souligne notamment que les électeurs devront désormais présenter obligatoirement une pièce d'identité lors du vote.

## Questions diverses:

\* Le maire indique qu'il est possible de communiquer les actes administratifs de la collectivité aux services de l'Etat par télétransmission, notamment pour ce qui concerne le contrôle de légalité. Les conditions de mise en œuvre de la télétransmission des actes doivent faire l'objet d'une convention à intervenir entre le représentant de l'Etat et la mairie ; le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

\* Le Fonds de solidarité Logement (FSL) dont la vocation est de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics les plus en difficulté est alimenté au niveau départemental par diverses contributions notamment celle des communes. Cette contribution est calculée sur la base de 0.35€ par habitant ; le conseil municipal décide de reconduire sa participation et une délibération sera prise à cet effet pour maintenir l'engagement de la commune dans le financement de ce dispositif.

\* Changement de nom de la Communauté de Communes :

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes a adopté un nouveau logo et le nouveau nom de « Cuiseaux Intercom' » ; cela implique un changement des statuts de la communauté de communes ; aussi une délibération doit être prise pour valider la modification des statuts.

Le Conseil Municipal approuve cette modification.

\*GRDF envisage d'améliorer son service en facturant sur index réels afin de favoriser la maîtrise des dépenses d'énergie ; ce service nécessite l'installation de compteurs gaz dits « communicants ». Ces compteurs doivent être reliés à des concentrateurs installés sur des points hauts de la commune : château d'eau, clocher de l'église... Il convient dans un premier temps d'inventorier les sites qui accueilleront ces concentrateurs et dans un second temps de signer une convention à intervenir entre GRDF et la commune.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

\* Vente des délaissés de l'autoroute

La SAFER a été chargée de revendre les parcelles appartenant au ministère de transports qui avaient été acquises lors de la construction de l'autoroute A39 et qui n'ont pas été utilisées. La commune avait souhaité acquérir 2 parcelles qui bordent un chemin de desserte communal. Compte tenu du prix proposé (2 000 €) et de la très faible valeur des terrains concernés, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.

\* Subventions

Le Conseil municipal décide le versement d'une subvention de 200 € à l'Association d'Aide à Domicile du canton de Cuiseaux (ADMR).

Le Maire

Jean-Louis DESBORDES